



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 janvier 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire-adjoint,

Par courrier réceptionné le 7 janvier 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la déclaration de projet pour l'implantation d'une antenne relais pour la téléphonie, avec mise en compatibilité du PLU de la commune de Boissise la Bertrand.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 20 janvier 2022 pour examiner cette déclaration de projet, qui a été présentée par le secrétariat de la CDPENAF à partir des éléments transmis.

Après avoir présenté le projet, il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages et des justifications sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Boissise la Bertrand, pour l'implantation de cette antenne relais.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire-adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX

Monsieur Alain BERNHEIM
Maire-adjoint à l'urbanisme
Mairie de Boissise la Bertrand
2, rue François ROLIN
77350 Boissise la Bertrand